



Pensionnats Indiens
Éléves Externes

Monsieur le Chef et chers Membres du conseil,

Nous sommes les avocats des représentants des plaignants du recours collectif des élèves externes des pensionnats indiens. Nous vous écrivons pour vous informer qu'une convention de règlement du recours collectif des élèves externes a été approuvée par la Cour fédérale et que les demandeurs admissibles pourront présenter une demande d'indemnisation pour les élèves externes sous peu. Les membres de votre Première nation peuvent être admissibles à une indemnisation. Nous comptons sur votre concours pour communiquer cet avis et les renseignements y afférents au sein de votre communauté. Pour déterminer l'admissibilité, les membres de votre communauté sont invités à examiner attentivement l'avis ci-joint et à consulter la liste des établissements scolaires concernés.

Le 24 septembre 2021, la Cour fédérale a approuvé la convention de règlement visant à régler les réclamations des groupes de survivants des élèves externes et de leurs descendants dans le cadre du recours collectif des élèves externes des pensionnats indiens (Gottfriedson c. Canada). Par conséquent, cette approbation est désormais exécutoire pour tous les membres de ces groupes toujours inscrits au recours.

Les élèves externes, également appelés membres du groupe des survivants, sont des personnes ayant fréquenté les pensionnats indiens en tant qu'élèves pendant la journée, mais sans y passer la nuit. Les membres du groupe des descendants sont les enfants des élèves externes.

La convention de règlement prévoit que chaque membre du groupe de survivants des élèves externes admissible puisse présenter une demande d'indemnisation de 10 000 \$. Pour les élèves externes admissibles qui étaient en vie au 30 mai 2005, mais qui sont décédés depuis, une demande d'indemnisation peut être présentée au nom de leurs héritiers par un exécuteur, un administrateur, un fiduciaire ou un liquidateur ou par les héritiers de ces derniers, si aucun d'eux n'a été désigné. Le Canada financera également la création d'un Fonds de revitalisation

destiné aux anciens élèves externes au profit des membres du groupe de survivants des élèves externes et de leurs descendants à hauteur de 50 millions de dollars.

Les demandeurs peuvent commencer à déposer les demandes d'indemnisation à l'ouverture de la période correspondante le 4 janvier 2022. La date limite pour soumettre une demande d'indemnisation est le 4 octobre 2023 à 23 h 59, heure normale de l'Est. Les demandeurs doivent agir avec diligence afin d'être certains de ne pas manquer cette échéance.

Les formulaires de demande d'indemnisation seront mis à disposition à compter du 4 janvier 2022 à la fois sur papier et en ligne. Le formulaire en ligne se trouve sur le site Internet de l'administrateur des demandes d'indemnisation (Deloitte), où il peut être rempli intégralement, à l'adresse www.dayscholarsclaims.com/fr. Nous recommandons aux demandeurs de remplir le formulaire en ligne, dans la mesure du possible. La version papier est disponible directement auprès de l'administrateur des demandes d'indemnisation (Deloitte), sur demande. Vous pouvez communiquer avec l'administrateur des demandes d'indemnisation par téléphone au 1 877 877-5786 ou par courriel à l'adresse dayscholarsclaims@deloitte.ca pour obtenir une version papier ou si vous avez des questions sur la façon de remplir les formulaires. Les demandeurs qui remplissent le formulaire papier devront l'envoyer par voie postale, courriel ou télécopieur directement à l'administrateur des demandes d'indemnisation.

Pour en apprendre davantage sur le règlement et la procédure de demande d'indemnisation, veuillez vous rendre sur le site www.justicefordayscholars.com. Si vous avez des questions concernant le recours collectif des élèves externes ou la procédure de demande d'indemnisation, vous pouvez communiquer avec les membres de l'équipe juridique par téléphone au 1 888 222-6845 (sans frais) ou par courriel à l'adresse dayscholars@waddellphillips.ca.

Cordialement,

Peter Grant, John Phillips, Diane Soroka, Cory Wanless et Otto Phillips
Avocats du recours collectif



AVIS D'APPROBATION DE RÈGLEMENT ET PROCÉDURE DE DEMANDE D'INDEMNISATION

Avez-vous fréquenté un pensionnat indien en tant qu'élève pendant la journée, mais sans y passer la nuit?

OU

Votre parent a-t-il fréquenté un pensionnat indien en tant qu'élève pendant la journée, mais sans y passer la nuit?

OU

Êtes-vous l'exécuteur, l'administrateur, le fiduciaire, le liquidateur ou l'héritier de quelqu'un qui a fréquenté un pensionnat indien en tant qu'élève pendant la journée, mais sans y passer la nuit, et qui est mort le 30 mai 2005 ou après?

**Si oui, cet avis vous concerne. Il a été autorisé par la Cour fédérale.
Veuillez le lire attentivement, car il concerne vos droits juridiques.**

À quoi sert cet avis?

Il existe un recours collectif autorisé appelé *Gottfriedson c. Canada* (dossier de la Cour fédérale n° T-1542-12) pour les réclamations des élèves externes (le « groupe des survivants ») et de leurs enfants (le « groupe des descendants »). Les élèves externes sont ceux qui ont fréquenté des pensionnats indiens pendant la journée, mais sans y passer la nuit. Un juge de la Cour fédérale a approuvé la convention de règlement le 24 septembre 2021, et l'approbation est désormais exécutoire pour tous les membres du groupe des survivants et de celui des descendants qui ne se sont pas retirés.

Quel règlement a été approuvé?

Le règlement décrit les avantages pour les élèves externes du groupe des survivants et pour le groupe des descendants :

- **Indemnité de 10 000 \$ pour les élèves externes :** Chaque élève externe ayant fréquenté un pensionnat indien pendant la journée (mais sans y passer la nuit), quelle que soit la période entre 1920 et 1997, peut demander une indemnité de 10 000 \$ pour élève externe. Vous trouverez une liste des internats indiens qui accueillaient ou auraient pu accueillir des élèves externes à la fin de cet avis et en ligne à l'adresse <https://www.justicefordayscholars.com/schools-lists/>. Dans l'éventualité où l'élève externe serait mort le 30 mai 2005 ou après, les ayants cause ou les héritiers peuvent demander l'indemnité pour élève externe.
- **Fonds de revitalisation des élèves externes de 50 millions de dollars :** Le Canada versera 50 millions de dollars au fonds de revitalisation des élèves externes, destinés à la guérison, au bien-être, à l'éducation, à la langue, à la culture, au patrimoine et à la commémoration pour les membres

des groupes des survivants et de celui des descendants. Le fonds sera administré par une société à but non lucratif.

Le groupe des bandes n'est pas concerné par le règlement. Rien dans le règlement n'affectera la demande d'indemnisation du groupe des bandes, qui suivra la voie du procès.

Quand les membres des groupes peuvent-ils demander l'indemnisation individuelle de 10 000 \$ pour élèves externes?

Les demandeurs peuvent commencer à déposer les demandes d'indemnisation à l'ouverture de la période correspondante le 4 janvier 2022.

La date limite pour soumettre une demande d'indemnisation est le 4 octobre 2023 à 23 h 59. Les demandeurs doivent agir rapidement afin d'être certains de ne pas manquer cette échéance.

Comment effectuer une demande d'indemnisation?

Les formulaires de demande d'indemnisation seront mis à disposition à la fois sur papier et en ligne.

- Le formulaire en ligne se trouve sur le site Internet de l'administrateur des demandes d'indemnisation (Deloitte) où il peut être rempli intégralement : www.dayscholarsclaims.com/fr
- La version papier peut être demandée directement auprès de l'administrateur des demandes d'indemnisation (Deloitte). Elle peut également être obtenue auprès de votre bande locale. Les demandeurs qui remplissent le formulaire papier devront l'envoyer par voie postale, courriel ou télécopieur directement à l'administrateur des demandes d'indemnisation.

Il existe deux types de formulaires de demande d'indemnisation :

- Formulaire de demande d'indemnisation pour les élèves externes à remplir par les élèves externes vivants ou en leur nom : www.dayscholarsclaims.com/fr
- Formulaire de demande d'indemnisation pour ayants cause à remplir si vous êtes un héritier, exécuteur, administrateur, fiduciaire ou liquidateur effectuant une demande pour un élève externe décédé qui était encore en vie au 30 mai 2005 : www.dayscholarsclaims.com/fr

Une fois le bon formulaire rempli et soumis, il sera étudié par l'administrateur des demandes d'indemnisation qui déterminera si la demande est admissible à l'indemnisation. Il est important de remplir le questionnaire avec tous les renseignements de façon que l'administrateur des demandes d'indemnisation puisse le traiter rapidement.

Si vous avez déjà reçu un paiement d'expérience commune en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens (IRSSA) ou si vous êtes admissible à une indemnisation en vertu du règlement relatif aux externats de *McLean*, vous pouvez toujours prétendre à une indemnisation supplémentaire en vertu du règlement pour les élèves externes, à condition que vous n'ayez pas reçu d'indemnisation pour les années scolaires où vous étiez élève externe.

Si l'administrateur des demandes d'indemnisation constate qu'un formulaire est incomplet ou si les informations nécessaires au traitement de la demande ne sont pas fournies, il communiquera avec vous pour vous demander plus de renseignements.

Si votre demande est rejetée par l'administrateur des demandes d'indemnisation pour quelque raison que ce soit (autre que si la demande concernait un établissement qui n'avait pas d'élèves externes ou visait un élève décédé avant le 30 mai 2005), vous pouvez en demander le réexamen. Dans ce cas, vous pouvez choisir de vous faire représenter par un avocat fourni par les avocats du recours (sans frais) ou par votre propre avocat (qu'il vous faudra payer). Un examinateur indépendant jugera toute demande contestée et sa décision sera définitive et exécutoire.

Quand recevrai-je mon paiement?

Les demandes valides pour les élèves externes vivants seront payées dès que possible et, probablement, dans les mois qui suivent l'envoi de votre formulaire de demande d'indemnisation.

Si vous déposez une demande pour ayants cause en tant qu'héritier d'un élève externe décédé qui était encore en vie au 30 mai 2005, elle ne sera évaluée qu'à la fin de la période de demande d'indemnisation pour vérifier qu'elle a été soumise par un exécuteur, un administrateur, un fiduciaire ou un liquidateur nommé en bonne et due forme ou par un héritier d'un niveau de priorité équivalent ou supérieur.

Veillez remplir les formulaires avec soin et vous assurer d'avoir fourni tous les renseignements demandés. Cela aidera l'administrateur des demandes d'indemnisation à traiter rapidement la vôtre.

Et si j'ai besoin d'aide pour remplir le formulaire de demande d'indemnisation, souhaitez en obtenir un ou désirez plus d'informations?

Si vous souhaitez obtenir une version papier du formulaire de demande d'indemnisation, avez besoin d'aide pour le remplir ou désirez plus d'informations au sujet de ce recours collectif, veuillez consulter la page www.dayscholarsclaims.com/fr ou communiquer avec l'administrateur des demandes d'indemnisation :

Deloitte :

Administrateur des demandes d'indemnisation du recours collectif concernant les élèves externes des pensionnats indiens, a/s de Deloitte

Boîte postale 7014

Toronto, ON, Canada M5C 0A9

Télécopie : 416-601-6101

Téléphone : 1-877-877-5786

Courriel : dayscholarsclaims@deloitte.ca

Annexe E – Liste des pensionnats indiens concernés par le processus réclamation

Liste 1 – Pensionnats avec des élèves externes confirmés

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture de l'école ou de transfert
Pensionnats de la Colombie-Britannique			
Alberni	Port Alberni (réserve Tseshaht)	1er janvier 1920 Fermetures provisoires : Du 2 juin 1917 au 1er décembre 1920 Du 21 février 1937 au 23 septembre 1940	31 août 1965
Cariboo (St. Joseph's, William's Lake)	Williams Lake	1er janvier 1920	28 février 1968
Christie (Clayoquot, Kakawis)	Tofino	1er janvier 1920	30 juin 1983
Kamloops	Kamloops (réserve indienne de Kamloops)	1er janvier 1920	31 août 1969
Kuper Island	Île Kuper	1er janvier 1920	31 août 1968
Lejac (Fraser Lake)	Fraser Lake (sur la réserve)	1er janvier 1920	31 août 1976
Lower Post	Lower Post (sur la réserve)	1er septembre 1951	31 août 1968
St. George's (Lytton)	Lytton	1er janvier 1920	31 août 1972
St. Mary's (Mission)	Mission	1er janvier 1920	31 août 1973
Sechelt	Sechelt (sur la réserve)	1er janvier 1920	31 août 1969
St. Paul's (Squamish, North Vancouver)	Squamish, North Vancouver	1er janvier 1920	31 août 1959
Pensionnats de l'Alberta			
Assumption (Hay Lake)	Assumption (Hay Lakes)	1er février 1951	8 septembre 1968

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture de l'école ou de transfert
Blue Quills	Réserve de Saddle Lake (de 1898 à 1931) St. Paul (de 1931 à 1990)	1er janvier 1920	31 janvier 1971
Crowfoot (Blackfoot, St. Joseph's, Ste. Trinité)	Cluny	1er janvier 1920	31 décembre 1968
Desmarais (Wabiscaw Lake, St. Martin's, Wabisca Roman Catholic)	Desmarais, Wabasca/Wabisca	1er janvier 1920	31 août 1964
Ermineskin (Hobbema)	Hobbema (réserve indienne d'Ermineskin)	1er janvier 1920	31 mars 1969
Holy Angels (Fort Chipewyan, École des Saint-Anges)	Fort Chipewyan	1er janvier 1920	31 août 1956
Fort Vermillion (St. Henry's)	Fort Vermillion	1er janvier 1920	31 août 1964
Joussard (St. Bruno's)	Lesser Slave Lake	1920	31 octobre 1969
Morley (Stony/Stoney, a remplacé l'orphelinat McDougall)	Morley (réserve indienne Stony)	1er septembre 1922	31 juillet 1969
Old Sun (Blackfoot)	Gleichen (Blackfoot Reserve)	1er janvier 1920 Fermetures provisoires : De 1922 à février 1923 Du 26 juin 1928 au 17 février 1931	30 juin 1971
Sacred Heart (Peigan, Brocket)	Brocket (réserve indienne de Peigan)	1er janvier 1920	30 juin 1961
St. Cyprian (Queen Victoria's Jubilee Home, Peigan)	Brocket (réserve indienne de Peigan)	1er janvier 1920 Fermeture provisoire : Du 1er septembre 1953 au 12 octobre 1953	30 juin 1961

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture de l'école ou de transfert
St. Mary's (Blood, Immaculate Conception)	Cardston (réserve indienne Blood)	1920 Fermeture provisoire : Du 1 ^{er} septembre 1965 au 6 janvier 1966	31 août 1969
St. Paul's (Blood)	Cardston (réserve indienne Blood)	1 ^{er} janvier 1920	31 août 1965
Sturgeon Lake (Calais, St. Francis Xavier)	Calais	1 ^{er} janvier 1920	31 août 1959
Wabasca (St. John's)	Wabasca Lake	1 ^{er} janvier 1920	31 août 1965
Whitefish Lake (St. Andrew's)	Whitefish Lake	1 ^{er} janvier 1920	30 juin 1950
Grouard	West side of Lesser Slave Lake, Grouard	1 ^{er} janvier 1920	30 septembre 1957
Pensionnats de la Saskatchewan			
Beauval (Lac la Plonge)	Beauval	1 ^{er} janvier 1920	31 août 1968
File Hills	Balcarres	1 ^{er} janvier 1920	30 juin 1949
Gordon's	Punnichy (réserve Gordon's)	1 ^{er} janvier 1920 Fermetures provisoires : Du 30 juin 1947 au 14 octobre 1949 Du 25 janvier 1950 au 1 ^{er} septembre 1953	31 août 1968

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture de l'école ou de transfert
Lebret (Qu'Appelle, Whitecalf, St. Paul's High School)	Lebret	1er janvier 1920 Fermeture provisoire : Du 13 novembre 1932 au 29 mai 1936	31 août 1968
Marieval (Cowesess, Crooked Lake)	Réserve Cowesess	1er janvier 1920	31 août 1969
Muscowequan (Lestock, Touchwood)	Lestock	1er janvier 1920	31 août 1968
Prince Albert (Onion Lake Anglican, St. Alban's, All Saints, St. Barnabas, Lac La Ronge)	Onion Lake/Lac La Ronge/Prince Albert	1er janvier 1920	31 août 1968
St. Anthony's (Onion Lake, Sacred Heart)	Onion Lake	1er janvier 1920	31 mars 1969
St. Michael's (Duck Lake)	Duck Lake	1er janvier 1920	31 août 1968
St. Philip's	Kamsack	16 avril 1928	31 août 1968
Pensionnats du Manitoba			
Assiniboia (Winnipeg)	Winnipeg	2 septembre 1958	31 août 1967
Brandon	Brandon	1920 Fermeture provisoire : Du 1er juillet 1929 au 18 juillet 1930	31 août 1968
Churchill Vocational Centre	Churchill	9 septembre 1964	30 juin 1973
Cross Lake (St. Joseph's, Norway House)	Cross Lake	1er janvier 1920	30 juin 1969
Fort Alexander (Pine Falls)	Réserve n° 3 de Fort Alexander, à proximité de Pine Falls	1er janvier 1920	1er septembre 1969

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture de l'école ou de transfert
Guy Hill (Clearwater, the Pas, anciennement Sturgeon Landing, SK)	Clearwater Lake	5 septembre 1952	31 août 1968
Norway House	Norway House	1er janvier 1920 Fermeture provisoire : Du 29 mai 1946 au 1er septembre 1954	30 juin 1967
Pine Creek (Camperville)	Camperville	1er janvier 1920	31 août 1969
Portage la Prairie	Portage la Prairie	1er janvier 1920	31 août 1960
Sandy Bay	Sandy Bay Reserve	1er janvier 1920	30 juin 1970
Pensionnats de l'Ontario			
Bishop Horden Hall (Moose Fort, Moose Factory)	Île Moose	1er janvier 1920	31 août 1964
Cecilia Jeffrey (Kenora, Shoal Lake)	Lac Shoal	1er janvier 1920	31 août 1965
Fort Frances (St. Margaret's)	Fort Frances	1er janvier 1920	31 août 1968
McIntosh (Kenora)	McIntosh	27 mai 1925	30 juin 1969
Pelican Lake (Pelican Falls)	Sioux Lookout	1er septembre 1927	31 août 1968
Poplar Hill	Poplar Hill	1er septembre 1962	30 juin 1989
St. Anne's (Fort Albany)	Fort Albany	1er janvier 1920	30 juin 1976
St. Mary's (Kenora, St. Anthony's)	Kenora	1er janvier 1920	31 août 1968
Spanish Boys' School (Charles Garnier, St. Joseph's)	Spanish	1er janvier 1920	30 juin 1958
Spanish Girls' School (St. Joseph's, St. Peter's, St. Anne's)	Spanish	1er janvier 1920	30 juin 1962

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture de l'école ou de transfert
Pensionnats du Québec			
Fort George (anglican)	Fort George	1er septembre 1933 Fermeture provisoire : Du 26 janvier 1943 au 9 juillet 1944	31 août 1971
Fort George (catholique romain)	Fort George	1er septembre 1937	30 juin 1978
Point Bleue	Point Bleue	6 octobre 1960	31 août 1968
Sept-Îles	Sept-Îles	2 septembre 1952	31 août 1969
Pensionnats de la Nouvelle-Écosse			
Shubenacadie	Shubenacadie	1er septembre 1929	30 juin 1967
Pensionnats des Territoires du Nord-Ouest			
Aklavik (Immaculate Conception)	Aklavik	1er juillet 1926	30 juin 1959
Aklavik (All Saints)	Aklavik	1er août 1936	31 août 1959
Fort Providence (Sacred Heart)	Fort Providence	1er janvier 1920	30 juin 1960
Fort Resolution (St. Joseph's)	Fort Resolution	1er janvier 1920	31 décembre 1957
Hay River (St. Peter's)	Hay River	1er janvier 1920	31 août 1937
Pensionnats du Yukon			
Carcross (Chooutla)	Carcross	1er janvier 1920 Fermeture provisoire : Du 15 juin 1943 au 1er septembre 1944	30 juin 1969
Whitehorse Baptist Mission	Whitehorse	1er septembre 1947	30 juin 1960
Shingle Point Eskimo Residential School	Shingle Point	16 septembre 1929	31 août 1936

Liste 2 – Pensionnats où il n’y a pas d’élèves externes connus

Pensionnat	Emplacement	Date d’ouverture (1 ^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture ou de transfert
Pensionnats de la Colombie-Britannique			
Ahousaht	Ahousaht (réserve Maktosis)	1er janvier 1920	26 janvier 1940
Coqualeetza de 1924 à 1940	Chilliwack	1er janvier 1924	30 juin 1940
Cranbrook (St. Eugene’s, Kootenay)	Cranbrook (sur la réserve)	1er janvier 1920	23 juin 1965
St. Michael’s (Alert Bay Girls’ Home, Alert Bay Boys’ Home)	Alert Bay (sur la réserve)	1er janvier 1920	31 août 1960
Pensionnats de l’Alberta			
Edmonton (Poundmaker, anciennement Red Deer Industrial)	St. Albert	1er mars 1924 Fermetures provisoires : Du 1er juillet 1946 au 1er octobre 1946 Du 1er juillet 1951 au 5 novembre 1951	31 août 1960
Lesser Slave Lake (St. Peter’s)	Lesser Slave Lake	1er janvier 1920	30 juin 1932
St. Albert (Youville)	St. Albert, Youville	1er janvier 1920	30 juin 1948
Sarcee (St. Barnabas)	Sarcee Junction, T’suu Tina (réserve indienne Sarcee)	1er janvier 1920	30 septembre 1921
Pensionnats de la Saskatchewan			
Round Lake	Broadview	1er janvier 1920	31 août 1950
Sturgeon Landing (remplacé par Guy Hill, MB)	Sturgeon Landing	1er septembre 1926	21 octobre 1952
Thunderchild (Delmas, St. Henri)	Delmas	1er janvier 1920	13 janvier 1948
Pensionnats du Manitoba			
Birtle	Birtle	1er janvier 1920	30 juin 1970

Pensionnat	Emplacement	Date d'ouverture (1^{er} janvier 1920 selon la période visée par le recours collectif ou plus tard, selon le cas)	Date de fermeture ou de transfert
Dauphin (anciennement McKay)	The Pas/Dauphin	Voir McKay ci-dessous	Voir McKay ci-dessous
Elkhorn (Washakada)	Elkhorn	1er janvier 1920 Fermeture provisoire : De 1920 au 1 ^{er} septembre 1923	30 juin 1949
McKay (The Pas, remplacé par Dauphin)	The Pas/Dauphin	1er janvier 1920 Fermeture provisoire : Du 19 mars 1933 au 1er septembre 1957	31 août 1968
Pensionnats de l'Ontario			
Chapleau (St. John's)	Chapleau	1er janvier 1920	31 juillet 1948
Mohawk Institute	Brantford	1er janvier 1920	31 août 1968
Mount Elgin (Muncey, St. Thomas)	Muncey	1er janvier 1920	30 juin 1946
Shingwauk	Sault Ste. Marie	1er janvier 1920	30 juin 1970
St. Joseph's/Fort William	Fort William	1er janvier 1920	1er septembre 1968
Stirland Lake High School (Wahbon Bay Academy)	Stirland Lake	1er septembre 1971	30 juin 1991
Cristal Lake High School	Stirland Lake	1er septembre 1976	30 juin 1986
Pensionnats du Québec			
Amos	Amos	1er octobre 1955	31 août 1969
La Tuque	La Tuque	1er septembre 1963	30 juin 1970